

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 114 Subvention à l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes (APSAP-VP) au titre de la saison sportive 2016-2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes - Ville de Paris ;

Vu la convention signée le 13 juillet 2015 entre la Ville de Paris et l'APSAP-VP ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 166 000 euros est attribuée à l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes - Ville de Paris (250/ 2016_06217), 12 (10-18) cour Debille (11^{ème}), au titre de ses activités pour la saison 2016-2017.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001 du budget de fonctionnement de 2016, de 2017 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO